

**BULLETIN D'INFORMATION****N°2 - DÉCEMBRE 2025**

En ces fêtes de fin d'année 2025, le moment est venu de partager avec vous le second bulletin d'information dédié au projet photovoltaïque flottant en cours de développement sur votre commune. Plusieurs études sont en cours pour proposer un projet adapté au site et à son environnement.

Le plan d'eau a été placé en zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAER) pour participer à l'atteinte des objectifs locaux et nationaux de développement du solaire photovoltaïque. Le Bulletin n°1 avait déjà permis de présenter le solaire flottant et ses avantages, ainsi que les caractéristiques faisant du plan d'eau de Hindisheim un site propice à une installation solaire flottante.

Ce second Bulletin d'information s'inscrit dans la continuité du précédent et intervient à un moment clé du projet : le dossier de demande du permis de construire a été déposé auprès des services instructeurs le mercredi 26 novembre 2025. Une étape de plus vers la concrétisation de ce projet innovant !

**EDITO**

Madame, Monsieur,

Voilà bientôt deux ans que le conseil municipal de Hindisheim a engagé ce grand projet de photovoltaïque flottant sur sa gravière. Depuis la signature de la promesse de bail emphytéotique, le projet porté par Laketricity avance à bon rythme même si certains délais sont incompressibles. Un travail très conséquent et collaboratif a déjà été réalisé dans cette première phase de développement : pré-cadrages et concertation, élaboration du projet avec les mesures d'insertion... Le récent dépôt de la demande de Permis de Construire ouvre maintenant une nouvelle étape.

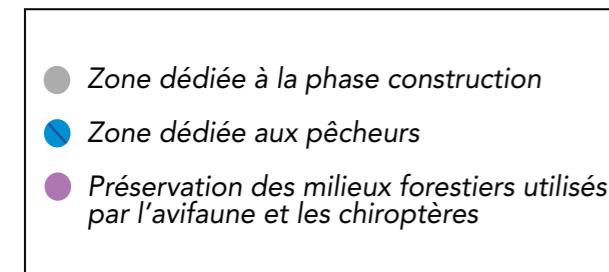
Ce deuxième bulletin est donc destiné à vous informer plus amplement sur l'état d'avancement et les différentes phases du projet, ainsi que sur son insertion dans l'environnement global. La parfaite information me semble importante, nous souhaitons tous que ce beau projet aboutisse dans un esprit de concertation et de co-construction. Il en est de même pour la zone de pêche que la municipalité souhaite maintenir au bénéfice de l'AAPPMA de Hindisheim-Limersheim ; ceci malgré certaines contraintes et à condition là aussi d'une co-construction responsable.

Ce projet nous tient à cœur, il est vital pour la commune : l'enjeu est bien entendu économique, mais aussi de participer au mix énergétique afin de combler le retard de notre pays et de notre territoire dans la production d'énergie décarbonée renouvelable. Avec une puissance prévisionnelle de 14 MWc pour un taux de couverture du plan d'eau limité à environ 48%, cette centrale constituera une solution d'avenir très valorisante pour notre gravière.

PASCAL NOTHISEN
Maire de Hindisheim

LES MESURES MISES EN PLACE POUR LE PROJET

Le projet envisage une centrale de **14 MWc** de puissance. Elle couvrira 8,91 ha, soit **moins de 50%** du plan d'eau.



Mesures d'intégration paysagère :
Plantation pour combler les trouées du merlon végétalisé

Zone artificialisée de la berge sud :

1. **Phase construction de la centrale**
 - Base chantier : zone de stockage et base vie
 - Zone d'assemblage et de mise à l'eau
2. **Phase d'exploitation de la centrale**
 - Postes électriques en berge
 - Citerne incendie souple 120 m3
 - Portail d'accès pour les services de sécurité et la maintenance

Mesures en phase construction :

- Adaptation du calendrier des travaux en automne et hiver, et des horaires du chantier pour éviter le dérangement des espèces.
- Balisage des zones sensibles (ex : station de flore patrimoniale ou habitat à proximité de la zone chantier).
- Sensibilisation environnementale du personnel.
- Dispositifs de lutte contre les espèces exotiques envahissantes (ex : nettoyage des engins pour éviter leur propagation).

Mesures d'intégration paysagère :
Clôture remplacée par grillage et piquet bois



Zone nord du plan d'eau :

- Zone de mise à l'eau : entretien de la centrale et services de sécurité
- Accès à la zone pêcheur
- Citerne souple de 120m3

Mesures d'intégration paysagère :
Poste de transformation nord en bardage bois

Mesures d'intégration paysagère :
Radeaux végétalisés

Mesures en faveur de la biodiversité :

- Projet sur un secteur de moindre enjeu (éloignement des berges et des secteurs de nidification des passereaux et de gîte des chiroptères)
- Conservation des zones humides
- Taux de couverture inférieur à 50%
- Anchorage en berges immergées
- Absence totale d'utilisation de produit phytosanitaire sur toute la durée de vie du projet
- Clôture perméable à la petite faune

PRÉSENTATION DES RÉSULTATS DES ÉTUDES

Les éléments à retenir de l'état initial terrestre

Les fourrés et linéaires arbustifs/arborés au nord-ouest de la ZIP accueillent la Pie-grièche écorcheur (2 couples) et divers passereaux semi-ouverts. La lisière boisée à l'est est une zone de chasse pour plusieurs chiroptères : Murin de Bechstein (mise-bas, transits automnaux), Murin à oreilles échancrées (transits automnaux), Noctule commune et Noctule de Leisler (mise-bas). Les boisements à l'est et au sud de l'AEI abritent la nidification du Pic noir et offrent un fort potentiel de gîtes pour les chiroptères arboricoles. Les prairies au nord-ouest constituent une zone d'alimentation pour les passereaux semi-ouverts, dont la Pie-grièche écorcheur. Les roselières et berges du plan d'eau forment une zone de nidification potentielle et d'alimentation pour les espèces aquatiques (Phragmite des joncs, Foulque macroule, Grèbe huppé). Les boisements autour du plan d'eau et leurs lisières représentent un secteur de nidification potentielle de la Tourterelle des bois et une zone d'activité secondaire pour les chiroptères. Enfin, les pelouses et sentiers au sud de la ZIP accueillent des stations de Catapodium rigidum.

Les éléments à retenir de l'état initial aquatique

Le potentiel écologique de la gravière est évalué comme « médiocre » d'après l'indice BECOME de Aquabio (0,55/1). La qualité de l'eau est relativement bonne mais les résultats ne permettent pas d'exclure des problèmes d'eutrophisation, une concentration importante a été mesurée. Le peuplement macro-invertébrés est peu diversifié et banalisé. Le peuplement piscicole est relativement diversifié et une espèce d'intérêt patrimonial est présente : le brochet. Ensuite, la végétation littorale du plan d'eau est peu diversifiée et banalisée, mais avec une espèce végétale patrimoniale au niveau de la berge est : la Stuckenia pectinata. Enfin, les espèces invasives présentes sont susceptibles de fragiliser le fonctionnement global de l'écosystème (perche soleil, gobie à taches noires).

Les éléments à retenir de l'état initial paysager

Le projet s'implante sur le plan d'eau d'une ancienne gravière, dans un cadre visuellement cloisonné. Les préconisations portent sur les abords immédiats et les usages internes au site. Il convient de préserver la végétation périphérique et de renforcer le long du chemin à l'ouest. La berge nord, végétalisée et accessible, doit être maintenue pour permettre des usages de loisir, notamment la pêche. Il est recommandé de reculer la centrale par rapport à cette berge afin de préserver le cadre renaturalisé et de limiter les perceptions depuis la route départementale. La zone de chantier et de mise à l'eau devra utiliser l'espace anthropisé au sud, en réduisant l'impact sur la végétation. Enfin, les locaux techniques seront de préférence implantés sur la berge sud, dans un secteur anthropisé éloigné de la route et des itinéraires pédestres.



Photo d'une tourterelle des bois



Photomontage de la vue depuis le chemin ouest

CALENDRIER

26 NOVEMBRE 2025

Dépôt du permis de construire (PC)

AUTOMNE 2026

Obtention du PC
Candidature à l'Appel d'Offre CRE

HIVER 2027

Obtention d'un tarif CRE
Demande de Proposition Technique et Financière (PTF) à Enedis

ÉTÉ 2027

Obtention PTF Enedis
Financement du projet
Phase de pré-construction

AUTOMNE 2027

Lancement de la phase construction

PRINTEMPS 2028

Mise en service de la centrale



FOCUS SUR LA PHASE D'INSTRUCTION

L'instruction d'un permis de construire suit une procédure réglementée, comprenant une série d'étapes techniques et juridiques :

- Le dépôt du dossier et la vérification de sa complétude
- L'étude technique par la DDT du Bas-Rhin
- Les consultations des services et de la MRAe
- L'organisation et le déroulement de l'Enquête Publique
- Le rapport du commissaire enquêteur
- La décision finale du préfet

CONCERTATION AVEC L'AAPPMA DE HINDISHEIM LIMERSHEIM

Dans le cadre du projet, une réunion d'échanges s'est tenue le 17 juillet 2025 avec plusieurs associations locales, dont l'AAPPMA Hindisheim Limersheim. Cette rencontre a permis de présenter les premiers résultats de l'étude naturaliste terrestre et d'aborder les usages actuels du plan d'eau.



Les représentants de l'AAPPMA ont réaffirmé leur intérêt pour le suivi du projet, en particulier du volet aquatique, tandis que la municipalité et le porteur de projet ont rappelé leur volonté d'assurer une intégration harmonieuse de l'installation dans son environnement.

La préservation de l'activité de pêche a été intégrée dès la conception, avec la sanctuarisation d'une zone au nord du plan d'eau destinée aux pêcheurs. Des échanges se poursuivent pour accompagner l'AAPPMA dans l'aménagement de cet espace, notamment lors d'une réunion dédiée organisée le 9 octobre en mairie avec le président et plusieurs membres de l'association, aux côtés du Maire.



Vue aérienne de la zone réservée à l'activité de pêche



ZIP : Zone d'implantation potentielle
AEI : Aire d'étude immédiate

**BULLETIN D'INFORMATION****N°2 - DÉCEMBRE 2025****LE SITE INTERNET DU PROJET VIENT D'OUVRIR...****Le site officiel du projet Hindisheim est désormais en ligne :**

Nous vous invitons à le consulter pour vous informer sur le projet et ses actualités. Il sera régulièrement mis à jour.

www.projetsolairefloottanthindisheim.fr**Vous voulez en savoir plus ?**

D'autres supports de communication sont disponibles afin de suivre les avancées du projet. Vous pouvez retrouver la première édition de ce bulletin sur le site internet, ainsi que plusieurs articles de presse :

- DNA - 13 juin 2024 : Un projet de centrale photovoltaïque flottante sur la gravière
- DNA - 8 janvier 2025 : Les projets environnementaux se poursuivront en 2025

QUI EST LAKETRICITY, PORTEUR DU PROJET ?

Laketricity développe des projets photovoltaïques flottants à travers le monde et veille à les intégrer durablement dans l'environnement local.



Nous sommes l'entité indépendante de développement au sein du groupe Ciel & Terre International, fondé en 2006. Notre filiale Laketricity a vu le jour en 2019 avec son siège à Bordeaux.

Aujourd'hui, nos cheffes de projets travaillent sur l'ensemble du territoire. Notre expérience nous

permet de répondre aux besoins spécifiques de chaque site en offrant la possibilité aux propriétaires de valoriser leur terrain tout en respectant les écosystèmes et leur biodiversité.

Nous avons à ce jour un portefeuille de projet en cours de développement de 300 MWc sur l'Europe.

+10 années d'expérience
dans le solaire flottant

99 projets
développés

106MWc capacité
totale installée

+50 salariés à travers
le monde

**La cheffe de projet...**

« C'est toujours un grand plaisir de me rendre à Hindisheim pour travailler sur ce projet. Chargée du développement depuis ses balbutiements à l'automne 2023, ce projet est particulièrement pertinent. En effet, nous accompagnons une initiative portée par la commune pour valoriser un plan d'eau issu de l'extraction d'une ancienne gravière. Mettre ce foncier au service de la transition énergétique nationale, tout en conservant son usage pour l'AAPPMA Hindisheim-Limersheim, en fait un projet vitrine de l'insertion des énergies renouvelables dans nos territoires ! »

JULIE LAGUERRE

Cheffe de projet pour le site de Hindisheim

CONTACT Pour plus d'informations, contactez-nous !projet-solaire-hindisheim@laketricity.eu

Laketricity



Pour nous écrire au siège :
Laketricity
87 Quai de Queyries
Bâtiment Forges
33100 Bordeaux



Consultez notre site
internet :

www.laketricity-fpv.com/fr/